

Normandie. Les personnels se mobilisent contre la fusion des universités

Tendance Ouest

3 minutes

Le projet n'a pas fini de faire couler de l'encre. Il ne deviendra pas réalité avant, au mieux, janvier 2022. Il n'empêche que les personnels de l'université de Rouen (Seine-Maritime) commencent à alerter sur les **conséquences éventuelles d'une fusion entre les universités de Rouen et de Caen** (Calvados), dont les contours sont encore flous à l'heure actuelle. En cause, des délibérations prévues le vendredi 29 novembre 2019 à Rouen et le vendredi 6 décembre 2019 à Caen, en conseil d'administration pour sortir de la COMUE, la communauté d'universités et d'établissements à laquelle appartiennent les deux entités. Un préalable à la fusion, selon les syndicats qui se mobilisent, mais qui prendra au minimum deux ans.

Ils font, pour l'occasion, circuler une pétition à destination des personnels pour alerter. Ils dénoncent notamment le fait que **"la communauté universitaire est tenue à l'écart de ce projet, qui la concerne pourtant au premier chef"**. Par ailleurs, les modalités de la fusion étant floues, ils craignent le fait que **"Caen ou Rouen deviendrait le chef de file de la nouvelle entité"**, et estiment que **les conséquences seraient "considérables pour le site qui perdrait de fait la capacité à définir ses orientations stratégiques en termes d'enseignement supérieur et de recherche"**.

Une perte de proximité pour les étudiants

Autre crainte de la fusion, la perte d'une offre de formation de proximité. *"Pour beaucoup, les étudiants font des études là où ils habitent, explique Pierre-Emmanuel Berche, enseignant chercheur en physique et représentant SNESUP-FSU. Si l'organisation se fait à une échelle de plus en plus éloignée, il est à craindre que des formations disparaissent ou soient mutualisées. Certains étudiants renonceraient alors à leur projet d'étude, ce qui est pour nous très grave"*.

La fusion impacterait également les personnels, à l'instar de ce qui s'est passé après les fusions des régions ou des CROUS. *"On parle d'une mobilité fonctionnelle, ce qui veut dire qu'on demande de changer de métiers à ceux qui ne veulent pas se déplacer"*, estime Pierre Hébert, de la SNASUB-FSU (la branche du syndicat qui concerne le personnel administratif). Le responsable craint en particulier pour le personnel précaire, 40 % sont des contractuels avec des CDD. *"Ils ne se laisseront probablement pas le choix de se déplacer ou non."*

A LIRE AUSSI.

[Normandie : une fusion des académies "pour plus d'attractivité"](#)